

### **Présentation de l'auteur**

Je suis une personne sourde. Comptant de nombreuses années au sein du milieu associatif sourd, j'ai développé un regard quant aux revendications de ma communauté. En outre, je prends la plume dans une publication sourde, Voir Dire. Au cours des années, j'ai entrepris des études en Communication et politique à l'Université de Montréal et en Études littéraires à l'UQAM. Je suis présentement chroniqueur sur le site de Vigile.net. J'ai participé au Moulin à paroles d'une heure au parc Molson à Montréal le 23 juin dernier. La question de la langue m'intéresse dans la mesure où le processus de la reconnaissance de la Langue des signes québécoise est actuellement à l'étude et que l'avenir de la langue française m'interpelle. La consolidation du statut de ces deux langues ne pourra qu'enrichir un certain patrimoine linguistique et national.

### **Résumé (en lien avec l'intervention signée à la commission)**

Un bref exposé est fait sur l'état de la langue française, sa dimension nationale et historique. Je trace un parallèle avec la condition sourde québécoise qui revendique depuis une trentaine d'années l'existence d'une langue à part entière, la Langue des signes québécoise. Actuellement, il y a un processus de demande de reconnaissance de cette langue dans un contexte d'éducation. Je poursuis ensuite l'exposé sur la question du français en insistant sur certaines dimensions essentielles du projet de société.

### **Exposé général**

#### **Mise en parallèle des revendications Sourdes Québécoises**

*Par Élie Presseault*

Considérer la cause du Québec français ne pourra point se faire sans chaque citoyen-ne prenant part à cette lutte existentielle de tous les jours. Que nous soyons francophone, natif, d'adoption et/ou Sourd, ça ne se fera point sans l'économie d'un débat serein à l'égard de certaines données préoccupantes. Tout d'abord, comme Sourd Québécois, j'ai pu éprouver certaines contradictions intrinsèques d'un laissez-faire généralisé en ce qui concerne la situation du français à Montréal, comme ailleurs. D'aucuns savent que la loi 101 eut un effet bénéfique pour la conscience des Québécois-es quant à leur langue d'adoption quand cette loi fut ratifiée à l'époque. Nous ne sommes pas non plus sans savoir que, de nos jours, la lutte est à recommencer. Pourquoi devons-nous nous battre constamment pour maintenir un niveau de services acceptable en français? J'ai seulement dit acceptable, non pas satisfaisant. L'histoire du Québec ne peut se résumer ni être niée par le fait qu'il y eut une invasion britannique il y a 250

ans. Nous révérons la Révolution tranquille comme la réalisation inéluctable d'une certaine modernité. Nous devons franchir le pas résolument et entreprendre le prochain tournant.

En autant que nous prenons la peine de se souvenir des circonstances de l'époque, les politiques linguistiques québécoises ont trouvé leur essor à la suite d'un contexte de crise. À la fin des années 1960, la poudrière linguistique de Saint-Léonard a répandu cet état de crise à l'échelle nationale. Avant même de parler de libre choix, nous vivons les effets d'une mixité sociale difficile dans le contexte cosmopolite de Montréal et de ses environs. De nombreux immigrants de diverses communautés envoyaient leurs enfants à l'école anglaise. Les Québécois-es ont convenu d'une certaine ligne de partage comme quoi l'avenir était à l'école française, sauf exceptions. Nous ne pouvons nous permettre en tant que société francophone d'envoyer des enfants à l'école anglaise sauf dans la mesure où ce sont des enfants de parents anglophones nés au Québec et ayant étudié en anglais. Des amendements ont été apportés à la loi 101, plus de 200 pour être plus précis, ce qui fait que la loi 101 n'est plus ce qu'elle était. Aujourd'hui à l'heure des choix à trancher quant au sort à réserver aux accommodements raisonnables, la société d'accueil du Québec affirme clairement ses limites face au multiculturalisme sans discernement.

La Cour suprême ayant décidé de persévérer dans une certaine logique adverse des intérêts de la nation québécoise, nous sommes devant l'éventualité de devoir trouver un compromis de société quant à l'éducation publique québécoise et l'existence des écoles passerelles en anglais. Nous devons faire acte de réalité. Nous avons été mis devant le fait accompli : nous apprenions récemment que le gouvernement en titre avait délivré de nombreux permis à ces écoles passerelles, nous mettant devant ce fait accompli. Il ne serait point sage de trancher en faveur du *statut quo*. Tout serait alors mûr pour une remise en question fondamentale des privilèges accordés. La minorité anglophone n'est point historique, elle prend tout simplement part à la réalité territoriale québécoise. Nous avons des droits collectifs et veillons à ceux-ci. D'ailleurs, nous avons eu à déplorer au Nouveau-Brunswick une certaine propagande du groupe *Anglo Society* dénigrant la minorité francophone comme quoi il semble bien difficile de coexister pacifiquement et dans le respect des revendications linguistiques de l'une et l'autre des communautés.

Le Québec pense, rêve, chante, écrit, parle et signe même dans certaines situations. La pérennité du fait francophone doit être préservée et nous devons accorder des droits à la communauté sourde québécoise d'avoir une éducation dans sa langue, la Langue des signes Québécoise (LSQ). Actuellement, un groupe se penche sur l'opportunité de reconnaître la Langue des signes québécoise, permettant aux enfants sourds d'apprendre une langue qui leur convient mieux et qui leur est plus accessible. Observer le principe d'une Option Sourde, c'est permettre à la personne sourde de se réaliser au meilleur de ses capacités et dans le principe d'une certaine liberté collective. Permettre aux Sourds Québécois de se réaliser, c'est permettre à une certaine diversité de s'exprimer ici même au Québec.

Un acte fondamental et historique a eu lieu récemment. Depuis le congrès de Milan – ou 11 septembre Sourd – où certaines recommandations avaient été émises en faveur de l'imposition de la parole dans le cadre de l'éducation des enfants sourds et où les signes étaient bannis des écoles, la communauté sourde vécut une certaine époque de grande noirceur. Encore aujourd'hui, nous vivons avec les conséquences d'une certaine mentalité qui voudrait que le Sourd soit une erreur de la nature et qu'il faille à tout prix le voir se comporter comme un entendant... parlant par le fait même. La différence fait peur. Un congrès sur l'éducation des Sourds a eu lieu cet été à Vancouver. Depuis les années 1980, certains Sourds se mobilisaient pour renverser le principe même du symbole disgracieux du congrès de Milan. Nous venons de déclarer nulles et non avenues ces mêmes soi-disant résolutions. Les Sourds peuvent enfin respirer d'aise et envisager l'avenir en toute paix de cause. La lutte n'est point terminée : Gary Malkowski, l'ancien député sourd de la province de l'Ontario, a écrit une lettre vigoureuse en faveur de la préservation de la seule école en langue de signes à Terre-Neuve. Nous attendons toujours la position du gouvernement dans le dossier d'une éventuelle reconnaissance de la Langue des signes québécoise au Québec. Aux quatre coins du monde, la situation des Sourds n'est pas toujours reluisante. Il nous faut envisager cette occasion historique de faire avancer la cause.

Revenons sur nos pas. Qu'avons-nous mal entrepris dans la présente problématique? Avons-nous adopté de façon unanime la motion opposant une fin de non-recevoir aux écoles passerelles en anglais? Qu'est-il arrivé pour que l'on en vienne à changer de position fondamentalement? Avons-nous décidé d'abdiquer? Reconnaissons-nous que la Cour Suprême eut raison? Cautionner l'absurde, c'est faire rire de soi. Avons-nous des convictions? Il n'est jamais trop tard pour rétablir un certain rapport de force et un consensus sur la question délicate de la politique linguistique québécoise.

Le Canada doit comprendre clairement et sans équivoque que le fait français est incontournable au Québec. Toute politique d'éducation qui se respecte et respectueuse des spécificités nationales ne passe outre à l'esprit de la loi 101. La minorité anglophone peut entreprendre une guérilla juridique sans fin, ce n'est pas ce qui garantira à terme la paix linguistique. À Montréal, la situation est particulièrement préoccupante dans la mesure où l'anglais gagne du terrain. Peu importe les tentatives de minimiser la situation et de prétendre à un certain alarmisme de la part de ceux qui militent en faveur d'actions plus énergiques, le français est en situation de danger. Il nous faut reprendre l'initiative.

Selon les données recueillies, la minorité anglo-québécoise – par distinction aux nouveaux arrivants et les anglophones des autres pays venus au Québec en cours de route – est sous la barre de 10% de la population totale. Certains chiffres situent cette proportion à quelques 8%, d'autres comme Louis Préfontaine situent ce chiffre à 5,4% pour 400 000 anglophones environ d'après les chiffres du recensement de 2006. Est-il alors normal d'accaparer 19% des ressources collégiales, 27% des universités et près de la moitié pour l'hôpital universitaire anglophone. Ce qu'on ne dit pas, c'est que le français est en compétition directe avec les institutions anglophones à Montréal, sous-financé par rapport à sa démographie

et la pertinence de l'éducation postsecondaire en français se pose. Tant et aussi longtemps que nous ne passons pas le message comme quoi le français est la langue du Québec et que nous ne distribuons une allocation des ressources plus équitable en ce sens, le français continuera son déclin. Le temps de la prise de conscience est venu.

Passant sous la barre des 80% et des 50% à Montréal, les Québécois francophones sont au moment d'emprunter un tournant décisif de leur existence collective. La société d'accueil du Québec nécessite un devoir d'intégration des différentes composantes et non pas une politique du chacun pour soi. Du moment que les représentants du gouvernement en titre s'adressent aux immigrants en anglais, c'est signe que la « réingénierie » procède à un glissement des perspectives. Il nous faut dénoncer cet état de faits. Nous ne pouvons point œuvrer à une diversité linguistique viable dans la mesure où nous favorisons un certain contexte d'assimilation à l'anglais.

Les péripéties rocambolesques des accommodements raisonnables ont indisposé une part croissante de la population. Le Québec est mûr pour un renouvellement de la conception de sa citoyenneté. Il nous faudra faire preuve d'abnégation et envisager un cadre constitutionnel viable avec l'esprit de partager nos traditions, nos valeurs, notre fierté et nos principes. En tant que Sourds, nous voulons prendre part à cette réflexion importante de l'avenir du Québec. Profitons de l'occasion pour réaffirmer notre solidarité quant au principe de préserver le français et la Langue des signes québécoise comme des langues pérennes de l'être national québécois. Il nous faut agir politiquement et dans le sens des intérêts de notre nation.

Évoquer la langue et l'éducation sans tenir compte des milieux de travail et du secteur économique serait une erreur. Dans une situation de bilinguisme institutionnel, le français est en position précaire. Il est plus souvent facile de travailler uniquement en anglais que l'inverse. L'accent est souvent mis sur les bienfaits du bilinguisme. Ce qu'on ne dit pas, c'est que la façade craque. De plus en plus d'entreprises étrangères s'accaparent des parts du marché québécois. Un certain laxisme linguistique à l'égard des petites et moyennes entreprises laisse une situation se détériorer progressivement. Il nous faut considérer certaines pistes de solution en ce sens.

Selon un point de vue d'ensemble, les Sourds, les Québécois, la minorité anglophone, les immigrants du Québec, et les communautés francophones du Canada partagent un creuset quant à leurs conditions de vie. De par le monde, les Sourds progressent dans la mesure d'une éducation plus accessible et des opportunités de s'illustrer dans un monde en mutation. Au Québec, nous prenons part à un projet de société de vivre en français. Ce projet ne se dément pas au sein de notre population. Cela ne nous empêche pas d'être solidaires de nos compatriotes francophones du Canada, tout comme nous pouvons manifester quelque sympathie envers nos voisins du continent. Notre but est d'atteindre une certaine paix sociale et collective. Pour cela, il nous faut prendre le courage de nos actes à visage découvert.